



DECLARATION DES ÉLUS CGT A LA CAPA AVANCEMENT D'ÉCHELON DES AE ET CERTIFIES DU 9 DÉCEMBRE 2011

Par le biais de cette instance, nous allons profiter de l'occasion pour réaffirmer certaines positions de notre organisation syndicale au regard de sujets d'actualité. En effet, comme Monsieur le Recteur d'Académie a refusé d'installer le Comité Technique Académique sous des prétextes futiles à nos yeux, nous n'avons donc pas pu nous exprimer sur des sujets tels que ceux des conditions de rentrée ou du nouveau mode d'évaluation des personnels enseignants d'éducation et d'orientation envisagé par le Ministère.

Sur le premier point, le budget voté à l'Assemblée Nationale, prévoit 14 000 suppressions d'emplois à la rentrée 2012, qui s'ajoutent aux 66 000 supprimés depuis 2007. Au regard des documents fournis par le Rectorat dans le cadre du CTA qui n'a donc pas eu lieu, nous pouvons constater qu'avec 564 élèves en plus dans l'Académie, la dotation horaire diminue de 12 217 heures comparativement à 2010. On retrouve bien, dans ces chiffres, une conséquence des réformes successives engagées ces dernières années (BAC PRO 3 ans, Lycée, STI, RASED...). Les députés de la majorité ont même décidé une diminution supplémentaire de 20 millions d'euros, dont 11 millions destinés aux bourses des élèves et 2 millions destinés aux fonds sociaux. **INACCEPTABLE !**

La baisse constante de moyens humains et financiers pèse sur la vie des écoles, collèges et lycées de notre académie. La tension est forte dans un grand nombre d'établissements depuis le mois de septembre. La diminution du nombre d'adultes : enseignants, personnels de vie scolaire, personnels administratifs, de santé et sociaux est une des causes de ces difficultés accrues. Les carences répétées d'infirmières sont un souci récurrent. Dans les lycées généraux, technologiques et professionnels l'accueil et la gestion de classes de seconde à fort effectif élèves sont extrêmement difficiles. Le manque de moyens de remplacement va encore renforcer les difficultés dans les mois à venir.

Concernant le deuxième point, le ministère de l'Education Nationale a concocté un projet de modification importante des modalités d'évaluation des personnels enseignants, CPE et COP. Le Ministère, pressé de boucler au plus vite ce dossier, souhaitait le soumettre au prochain Comité Technique Ministériel (CTM). L'objectif est une application dès la rentrée 2012... Cependant, au vu de l'appel intersyndical à la grève du 15 décembre et des 51 000 signatures déjà répertoriées sur la pétition en ligne dénonçant ce projet, le Ministère commence à faire machine arrière en affirmant revenir sur la suppression (pourtant programmée dans les textes) des promotions entre 2012 et 2015 et en ne présentant pas ces textes au prochain CTM de décembre. Cependant, il essaye de briser le front uni syndical en voulant organiser des réunions bilatérales avec les organisations syndicales sur le mode d'évaluation des enseignants tout en maintenant comme préalables :

- le positionnement du chef d'établissement comme seul évaluateur dans le second degré
- l'évaluation ne porterait plus principalement sur l'activité en classe avec les élèves,
- l'évolution des carrières serait désormais plus lente et sans lisibilité.

Préalables jugés inacceptables par la **CGT**-Éduc'action qui ne se rendra pas à cette pseudo consultation.

En outre, les organisations syndicales dans leur immense majorité, considèrent que les annonces ministérielles ne répondent pas à leurs attentes, et confirment leur demande de retrait du projet de décret ainsi que l'appel à la grève du 15 décembre. Elles appellent à signer et à faire massivement signer la pétition nationale pour le retrait du projet.

Nous estimons que les notations administratives et pédagogiques ont cependant un caractère subjectif, quelles que soient les précautions prises lors de leur attribution. En conséquence, les avancements d'échelon ne peuvent être équitables pour tous.

CGT-Éduc'action Versailles, 245 Boulevard Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 ; e-mail : uasenver@wanadoo.fr

site internet : <http://perso.wanadoo.fr/uasenver/>



Nous tenons à rappeler que l'inspection doit être l'élément principal d'évaluation des enseignants. Des inspections régulières doivent pouvoir être diligentées de telle sorte que leurs fréquences ne puissent pas porter préjudice au déroulement de carrière de l'agent concerné.

Dans l'attente, nous tenons à nous élever contre l'harmonisation des notes pédagogiques, telle qu'elle est pratiquée dans cette académie. Les divers dispositifs utilisés, qu'il s'agisse de l'harmonisation entre disciplines ou de l'augmentation des notes anciennes, sont opaques et laissent une grande place à l'arbitraire. En effet, aucune modalité de calcul objectif ne nous est présentée. Les collègues se voient éventuellement attribuer une note augmentée sans en être informés par une notification explicative.

Pire, certains auraient pu voir leur note augmenter de deux points, pour cause de note ancienne, mais se voient refuser cette possibilité par leur inspecteur sans que ce dernier motive sa décision. En outre, n'étant pas informés, ils n'ont aucune possibilité de recours.

La preuve de l'inconséquence de cette méthode est à trouver dans le nombre de collègues d'Histoire-Géographie qui ont vu leur note « vieillie » de deux ans, au regard d'une matière numériquement comparable comme les Lettres Modernes : 2 contre 195.

Nous souhaitons donc que l'administration nous fournisse le nombre de collègues ayant droit à une augmentation de deux points par matière et le nombre de refus exprimés par le corps d'inspection.

De même, nous nous élevons contre le principe d'augmentation de la note pédagogique des collègues au regard des tâches périphériques qu'ils ont pu effectuer. Il s'agit d'une rupture évidente d'égalité, ces collègues ayant eu la « chance » d'être choisis par la hiérarchie.

Nous revendiquons donc une méthode de vieillissement de note transparente et sur des critères chiffrés objectifs, comme cela se fait dans la CAPA des PLP.

En outre, nous demandons que les reliquats puissent bénéficier exclusivement à nos collègues promouvables au 11^{ème} échelon. Ainsi, pourront-ils bénéficier d'un départ en retraite avec un calcul de leur pension basé sur l'indice terminal de leur grade.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation.

Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Dans l'immédiat, nous nous opposons à toute création de nouveaux grades dans quel que corps que ce soit.

Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul.

Les élus CAPA

M.MARCILLOUX et V.JOSIEN

CGT-Éduc'action Versailles, 245 Boulevard Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 ; e-mail : uasenver@wanadoo.fr

site internet : <http://perso.wanadoo.fr/uasenver/>